



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 396 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 325.1 PAR LA MODIFICATION DES ARTICLES 2.9, 5.5.1.1, 5.5.1.2, 5.5.1.3, 5.5.1.5, 5.5.1.8, 5.5.6.1 ET 5.5.6.2

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

QUE le Conseil a tenu une consultation publique sur ledit règlement le 8 août 2022 ;

QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du 22 juin 2022 ;

QUE le Conseil de la municipalité de Nouvelle a adopté ledit règlement ci-haut identifié à la séance du 6 septembre 2022 ;

QUE la MRC d'Avignon a émis un certificat de conformité conformément aux exigences de la Loi en date du 13 octobre 2022 ;

QUE ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Nouvelle, le 25 octobre 2022.

Benoît
Directeur général et greffier-trésorier